

# AMBIANCES THERMIQUES

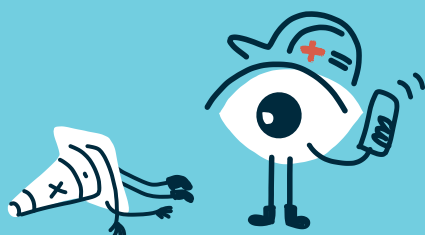


**1|4H  
SÉCURITÉ**

## PRÉVENIR EN 3 POINTS

- Si possible organiser les horaires de travail
- Limiter le travail isolé et encourager la surveillance mutuelle
- En été et en hiver, prendre des pauses pour s'hydrater régulièrement, même sans ressentir la soif

## QUELQUES CHIFFRES



### NE JAMAIS RESTER SEUL PAR FORTES CHALEURS

En cas de malaise, appelez le 15



### 10% DES ACCIDENTS SUR DES CHANTIERS HIVERNAUX

sont attribués à des glissades  
causées par la neige et le gel

## CE QUE NOUS RETENONS

---

---

---

---

---

---

---

---

## RESSOURCES UTILES

En cas de question les salariés ou le chef d'entreprise peuvent contacter leur Service de Prévention et de Santé au Travail ou l'OPPBTP.

APST 26/07 : [www.apst2607.fr](http://www.apst2607.fr)

STDV : [www.stdv.fr](http://www.stdv.fr)

PST 0726 : [www.prevention-dromeardeche.fr](http://www.prevention-dromeardeche.fr)

OPPBTP : [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

SCAN  
ME

